

**INFN**

LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

www.infn.fr

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR NOTARIAT

(Arrêté ministériel du 17 avril 2007. J.O. 10 mai 2007)

I - UN STATUT DE « COLLABORATEUR DE NOTAIRE »

L'Institut National des Formations Notariales, site d'enseignement de Nantes (anciennement Institut des Métiers du Notariat de Nantes) assure un **enseignement à temps plein**, dispensé en **deux années d'études théoriques et pratiques**, préparant au Brevet de Technicien Supérieur « Notariat ».

Cette formation professionnelle a pour but d'apporter à la profession notariale, des collaborateurs compétents et efficaces.

Le technicien supérieur « Notariat » exerce principalement son activité professionnelle au sein d'un **office notarial**, dont le ou les titulaires sont des notaires.

Il peut également engager ou poursuivre un parcours professionnel au sein d'**autres organisations liées ou non au notariat**, comme les Chambres départementales des notaires, le Conseil régional des notaires, le Conseil Supérieur du Notariat (CSN) ou encore en Centre de Gestion Agréé, service juridique d'entreprise, collectivité territoriale, agence immobilière, promoteur immobilier.

Le titulaire du BTS « Notariat », est un collaborateur de l'office notarial. Il agit de manière autonome pour les actes à la fois simples et courants (activités déléguées), ou sur instructions pour les actes les plus complexes (activités sous contrôle).

Le titulaire du BTS « Notariat » peut se consacrer exclusivement à la **production d'actes**, mais, autonome et polyvalent, il peut aussi **suivre les dossiers** depuis le premier contact avec le client jusqu'à l'archivage. Il peut également développer une **expertise** dans un domaine particulier : négociation d'immeubles ou de fonds de commerce, gestion locative, conseil en organisation patrimoniale.

Il intervient ainsi dans différents domaines que l'on peut regrouper en trois catégories :

- les personnes et la famille
- l'immobilier
- l'entreprise

Il est en contact avec les nombreux partenaires de l'office : les services fiscaux, les services de Publicité Foncière, le cadastre, les services de l'état civil, les greffes des tribunaux, les syndicats de copropriété...

Exerçant son activité auprès d'un ou plusieurs notaires, le jeune diplômé peut occuper des emplois centrés sur :

- la rédaction d'actes simples en qualité d'**assistant rédacteur d'actes**
- l'exécution de formalités en qualité de **formaliste**
- la négociation de biens à vendre ou à louer en qualité de **négociateur immobilier**.

Le titulaire du BTS « Notariat » est reconnu pour :

- ses compétences professionnelles : capacité d'analyse et de synthèse, capacité d'organisation, compréhension de l'environnement professionnel et juridique, maîtrise de la communication écrite et orale, capacité de négociation
- ses qualités personnelles : sens de l'écoute, rigueur intellectuelle, discrétion, esprit d'équipe, sens de l'initiative, qualités relationnelles, sensibilité aux règles de déontologie.

II - UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SPECIFIQUE

A l'évidence, les enseignements préparant au BTS Notariat sont à **dominante juridique**.

L'activité professionnelle des notaires s'exerce principalement dans trois secteurs :

- **le droit de la famille** (donations, testaments, héritages...)
- **le droit immobilier** (ventes d'immeubles, hypothèques, servitudes, locations...)

INFN NANTES

119 rue de Coulmiers - 44000 Nantes
tél. 02 40 74 08 76 courriel infn.nantes@notaires.fr

- **le droit des affaires** (sociétés, ventes d'entreprises ou de fonds de commerce...).

Le rôle du notaire est de **mettre en « forme » des actes juridiques**, c'est-à-dire le plus souvent des contrats.

La rédaction de ces contrats, par les notaires et leurs collaborateurs, est soumise à des **conditions strictes**, quant à la forme et au contenu.

Ainsi, la formation dispensée pour la préparation au BTS Notariat doit être complète, et associer à la fois les **connaissances juridiques de base** et la **pratique professionnelle notariale**.

L'Institut National des Formations Notariales de Nantes, propose un **enseignement théorique et pratique à temps plein**, dispensé en deux années d'études, et sanctionné par le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur « Notariat ».

Au cours des deux années de BTS, les étudiants effectuent **12 semaines de stage** au sein d'offices notariaux.

Cet apprentissage de la vie professionnelle familiarise l'étudiant avec l'entreprise, apporte une expérience qui consolide les acquis théoriques et facilite l'adaptation au premier emploi. Par ailleurs, le stage permet de préparer l'épreuve orale de conduite et présentation d'activités professionnelles.

A noter que les notaires qui acceptent de prendre bénévolement des stagiaires ont leur responsabilité couverte par une assurance souscrite par l'Institut National des Formations Notariales de Nantes.

III - UN CORPS ENSEIGNANT COMPOSE DE JURISTES « PRATICIENS » DU DROIT

L'Institut National des Formations Notariales de Nantes, dispose d'un corps enseignant multiple et spécialisé :

- notaires et notaires assistants
- collaborateurs de notaires
- professeurs et maîtres de conférences de la faculté de droit
- fonctionnaires des impôts
- comptables...

Cette diversité **d'enseignants « professionnels »** garantit la qualité de la formation dispensée aux élèves du BTS Notariat, et permet de répondre aux besoins des notaires, lorsque ceux-ci recrutent de jeunes collaborateurs.

IV - PROGRAMME

UNITE 1 – CULTURE GENERALE ET EXPRESSION

Programme identique à celui de l'ensemble des BTS

UNITE 2 – LANGUE VIVANTE ETRANGERE (ANGLAIS)

Programme identique à celui de l'ensemble des BTS

UNITE 3 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET MANAGERIAL DU NOTARIAT

Elle valide les connaissances économiques et managériales mobilisées dans le cadre des activités professionnelles notariales. Elle vise l'appropriation d'une culture générale économique et managériale permettant de comprendre globalement les différents aspects de l'activité notariale et de les situer dans leur contexte économique, social et institutionnel.

- Les activités notariales dans leur environnement :
 - . notion de biens et de services et le cas des prestations notariales
 - . l'environnement économique, la notion et les formes de marché
 - . les agents et le circuit économique
 - . l'environnement monétaire
 - . l'Union européenne.
- Les mécanismes et les opérations concernant l'activité notariale :
 - . l'appareil productif
 - . la production, les facteurs de production et leur présentation comptable
 - . la démarche qualité
 - . l'investissement
 - . la consommation
 - . l'épargne, ses formes alternatives et leur rentabilité

- . la formation et la répartition des revenus
 - . les formes organisationnelles
 - . la gestion des ressources humaines
 - . les organismes professionnels du notariat, le ministère de la Justice.
- Les facteurs d'évolution de l'activité notariale :
- . l'analyse démographique et l'évolution démographique
 - . la croissance économique et les cycles économiques
 - . la veille informationnelle
 - . la stratégie.

UNITE 4 - DROIT GENERAL ET DROIT NOTARIAL

Elle valide les connaissances juridiques indispensables à la mise en œuvre des activités professionnelles au sein d'un office notarial. Elle vise l'appropriation des fondements juridiques dans les domaines des personnes et de la famille, de l'immobilier et de l'entreprise.

- Le cadre de la vie juridique :
- . le système juridique, les divisions du droit
 - . les sources du droit : sources nationales, communautaires et internationales
 - . les pouvoirs publics et l'organisation administrative
 - . l'organisation de la justice : les juridictions judiciaires, administratives et communautaires
 - . l'organisation du notariat, l'éthique, la déontologie et la réglementation professionnelle.
- Les acteurs de la vie juridique et leur état :
- . la personnalité juridique, les personnes physiques et les personnes morales de droit privé et de droit public
 - . la capacité juridique
 - . les filiations, les parentés
 - . le mariage, les régimes matrimoniaux, le pacte civil de solidarité, le concubinage
 - . le divorce et les séparations.
- La transmission du patrimoine à titre gratuit :
- . les libéralités : les donations, les donations partages, les legs
 - . la transmission du patrimoine à cause de mort : la dévolution *ab intestat*, la dévolution testamentaire
 - . l'indivision et le partage.
- Les droits et les biens :
- . la classification des droits et des biens
 - . le droit de propriété
 - . les démembrements du droit de propriété
 - . les modes de propriété collective : la copropriété, la multipropriété, la mitoyenneté.
- Les actes et les faits juridiques :
- . la preuve des actes et des faits juridiques
 - . la théorie générale des obligations
 - . la responsabilité civile et pénale.
- Les actes liés à l'immobilier :
- . les avant-contrats en matière de vente d'immeuble
 - . la vente d'immeubles existants
 - . la vente d'immeubles à construire
 - . la publicité foncière
 - . les assurances de l'immobilier
 - . la location : le bail d'habitation, le bail professionnel.
- Les opérations de financement :
- . le contrat de prêt
 - . les garanties.

- Le droit de l'urbanisme et de la construction :
 - . les réglementations nationales et locales, les règles de protection de l'environnement
 - . le régime des constructions
 - . les règles de division du sol.
- Le droit rural :
 - . les spécificités du droit rural
 - . la vente d'immeubles ruraux
 - . le bail rural
 - . les sociétés et les groupements agricoles.
- Le droit de l'entreprise :
 - . l'entreprise individuelle et l'entreprise sociétaire
 - . le statut de l'entrepreneur et de son conjoint
 - . le fonds de commerce
 - . le bail commercial
 - . les sociétés civiles et les sociétés commerciales
 - . les procédures collectives.
- Eléments de fiscalité :
 - . la fiscalité directe et la fiscalité indirecte
 - . la fiscalité applicable aux actes.
- Les règles de droit social applicables au notariat :
 - . le contrat de travail
 - . la convention collective
 - . la protection sociale.

UNITE 5 - TECHNIQUES NOTARIALES

Elle valide les compétences acquises dans la mise en œuvre des techniques liées à la communication et l'information, l'organisation du temps et des activités, la rédaction des actes et l'accomplissement des formalités afférentes.

- Communiquer et s'informer :
 - . les règles et les techniques de communication
 - . les techniques de l'entretien
 - . la conduite du dialogue, la gestion des conflits.
- S'organiser :
 - . la gestion du temps dans les activités notariales
 - . les modes d'organisation des données et d'archivage.
- Rédiger des actes :
 - . les actes au sein de l'office notarial
 - . la négociation immobilière notariale
 - . les barèmes fiscaux et professionnels
 - . la structuration de l'acte.
- Accomplir les formalités :
 - . les sous-produits, l'acte rectificatif et l'attestation rectificative
 - . le formalisme des actes.

UNITE 6 - CONDUITE ET PRESENTATION D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Elle valide l'acquisition, dans un contexte professionnel global, de savoirs et savoir-faire figurant principalement dans les unités « Techniques notariales », « Droit général et droit notarial ».

V - EXAMENS

Conformément aux textes réglementaires régissant les BTS, l'organisation de l'examen du BTS Notariat, la correction des épreuves écrites et les interrogations orales sont exclusivement du ressort du Rectorat de l'Académie de Nantes.

PROGRAMME	Mode	Durée	Coefficient
U1 : Culture générale et expression	écrit	4 h	3
U2 : Langue vivante étrangère	écrit	2 h	2
	oral	20 mn	
U3 : Environnement économique et managérial du notariat	écrit	3 h	3
U4 : Droit général et droit notarial	écrit	4 h	4
U5 : Techniques notariales	écrit	5 h	6
U6 : Conduite et Présentation d'Activités Professionnelles	oral	40 mn	3
Epreuve facultative Langue vivante étrangère 2 (seuls comptent les points au-dessus de la moyenne)	oral	20 mn	1

VI - DEBOUCHES

Le BTS « Notariat » est une formation courte et opérationnelle, qui permet d'entrer dans la vie professionnelle avec un choix assez vaste de métiers. Après avoir acquis une certaine pratique professionnelle dans l'office notarial, le titulaire du BTS Notariat peut être appelé à exercer des fonctions plus complexes et diversifiées.

Le BTS offre également une possibilité de poursuite d'études, favorisant une évolution plus rapide vers la prise de responsabilités croissantes, notamment en matière de rédaction d'actes et de management d'équipes, avec un statut cadre.

Les titulaires d'un BTS Notariat ont la possibilité d'accéder sur dossier à l'Université, en **Licence Professionnelle « Métiers du Notariat »**, visée par l'article 86-2 précité du décret modifié de 1973. Cette filière existe à Nantes depuis septembre 2010.

Après l'année de Licence Professionnelle, il est alors possible de **s'inscrire de nouveau à l'Institut National des Formations Notariales de Nantes, en vue de l'obtention du Diplôme des Métiers du Notariat (DMN)**.

En outre, au terme de l'article 7 du décret du 5 juillet 1973 modifié susvisé, les personnes titulaires du **DMN depuis au moins 6 ans** et qui ont exercé **au moins 9 ans des activités professionnelles** auprès d'un notaire pourront prétendre à la préparation des épreuves de **l'examen des contrôles de connaissances techniques (ECCT)** qui délivre le **certificat d'aptitude aux fonctions de notaire**.

VII - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les candidats au BTS Notariat doivent **être titulaires du Baccalauréat** technologique, général ou professionnel ou d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau IV.

Les inscriptions à la préparation au BTS Métiers du Notariat, à l'Institut National des Formations Notariales de Nantes, sont à effectuer sur le site Parcoursup du 22 janvier au 12 mars 2020.

Le montant de la scolarité est fixé par le siège de l'Institut National des Formations Notariales.

Le montant des droits de scolarité s'élevait pour l'année 2019-2020 à 3 300 euros.

Les étudiants de l'Institut National des Formations Notariales de Nantes, bénéficient des Œuvres Universitaires, Restaurants Universitaires, Chambre en Cité U (se renseigner au C.R.O.U.S. : 2 Bd Guy Mollet – Nantes - ☎ 02.40.37.13.13).

Le statut de boursier ne permet pas l'exonération des frais de scolarité dans notre établissement.

PORTES OUVERTES samedi 7 mars 2020 - 10h à 16h

LES ETUDES DE COLLABORATEUR - FILIERES -

